

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

La décision concernant les tarifs de distribution d'Enbridge Gas pour les cinq prochaines années a été rendue au quatrième trimestre de 2023, mais ses répercussions pratiques et politiques ont persisté pendant le premier trimestre de 2024 et continueront de se faire sentir par la suite. Les seules économies que nous avons obtenues pour les écoles au premier trimestre sont donc liées au règlement de quelques demandes de petits distributeurs d'électricité et s'élèvent à 360 000 \$.

Nos priorités à court terme sont la demande de Toronto Hydro concernant ses tarifs de distribution (qui hausserait la facture des écoles de 16,1 M\$ sur cinq ans) ainsi que les phases 2 et 3 de la demande tarifaire d'Enbridge. Cependant, le dossier qui risque d'avoir le plus d'impact est l'examen des règles relatives au coût du capital, qui se déroulera pendant l'été et l'automne. De plus, Enbridge devrait déposer au quatrième trimestre un nouveau plan de conservation prévoyant des hausses massives de ses dépenses.

AFFAIRES COURANTES - GAZ NATUREL

Enbridge Gas - Tarifs de distribution - 2024-2028.

Nous avons précédemment estimé les économies totales des conseils scolaires dans cette affaire à environ 11,8 millions de dollars (M\$), et nous avons prévu qu'après la décision que la Commission de l'énergie a rendue en décembre 2023, on pourrait en calculer le montant définitif au premier trimestre de 2024.

Il s'agit du dossier tarifaire sur cinq ans d'Enbridge, dont l'examen a lieu dans le contexte de la transition vers l'abandon des combustibles fossiles et suscite donc une vive controverse. De nombreuses questions courantes ont fait l'objet d'un règlement négocié en juin 2023 sous la direction de notre avocat Mark Rubenstein, mais les questions les plus difficiles ont ensuite été examinées au cours de longues audiences. La décision de décembre comportait des mesures audacieuses pour obliger Enbridge à mieux protéger ses clients contre la construction excessive et le risque que ses nouveaux actifs soient sous-utilisés et ses investissements irrécupérables.

Habituellement, après une décision, il y a une courte période pendant laquelle l'entreprise et les autres parties en calculent les répercussions, après quoi les tarifs sont établis. Dans le cas présent,

toutefois, certains calculs effectués par Enbridge ont été mis en question par nous-mêmes et d'autres parties, et les tarifs n'ont pas encore été finalisés. Nous croyons maintenant que cela sera fait au deuxième trimestre.

On passera ensuite aux phases 2 et 3 de la demande, qui vont porter sur de nombreux enjeux importants, tels que la formule d'établissement des tarifs pour les années 2025 à 2028 ainsi que l'harmonisation des tarifs entre les territoires auparavant desservis par Union Gas et Enbridge.

Entre-temps, Enbridge a déposé une requête à la Commission de l'énergie afin qu'un autre groupe de commissaires examine des aspects clés de la décision de décembre, y compris la réduction de 250 M\$ par an de son budget d'investissement. Parallèlement, Enbridge a interjeté appel devant la Cour divisionnaire dans des termes très semblables à ceux de sa requête, mais elle a ensuite proposé de suspendre cet appel jusqu'à ce que la Commission se soit prononcée sur sa requête.

Tout cela se produit dans un climat politique plutôt tendu, car le ministre de l'Énergie s'est engagé à annuler certains aspects de la décision de la Commission de l'énergie. Le projet de loi 165 a été déposé pour ce faire. S'il était adopté, une partie du travail de cet organisme de réglementation

indépendant deviendrait assujettie à des interventions du gouvernement.

En raison de ces divers retards et faits nouveaux, il faudra probablement attendre jusqu'à beaucoup plus tard cette année avant que toutes les questions liées à cette affaire soient réglées.

Enbridge Gas - Plan de conservation. En 2022, la Commission de l'énergie a conclu que les programmes de conservation (ou de gestion axée sur la demande) qu'Enbridge met en œuvre depuis longtemps devaient devenir plus innovants et plus ambitieux. À cette fin, les commissaires ont nommé un groupe d'experts pour aider Enbridge à élaborer un meilleur plan pour 2025. Notre avocat Jay Shepherd faisait partie de ce groupe consultatif.

Le groupe n'a pas réussi à aider Enbridge à créer un meilleur plan. Au contraire, Enbridge a conclu qu'un plan qui réduirait la consommation de gaz de seulement 1 % par an devrait coûter aux clients environ 1 milliard de dollars par an sur cinq ans (soit six fois le budget actuel), et ce, sans qu'aucun changement soit apporté aux programmes (sinon l'addition de nouveaux programmes). Pour les écoles, dont beaucoup sont déjà à l'avant-garde dans l'adoption de mesures d'efficacité énergétique, cela entraînerait probablement des hausses de tarifs de 10 % ou plus. Avec d'autres groupes de clients, nous avons clairement fait savoir à Enbridge qu'un budget de cette envergure n'était pas réaliste.

Notre avocat Jay Shepherd a conclu que le groupe d'experts n'apportait aucune valeur ajoutée au processus. Il a donc démissionné du groupe pour se concentrer sur la préparation de l'examen réglementaire du nouveau plan d'Enbridge, qui devrait démarrer au quatrième trimestre.

Enbridge Gas - Programmes de conservation de 2021. Enbridge a déposé une demande pour faire payer environ 7,1 M\$ par ses clients, en fonction des économies ayant résulté de ses programmes de conservation en 2021. Nous avons contesté le montant demandé, en raison d'un problème avec le modèle informatique utilisé par Enbridge pour calculer les économies. Nous avons déjà signalé ce problème une première fois il y a quatre ans. Après quelques débats, l'évaluateur indépendant des programmes a déterminé que le

montant demandé devait être réduit d'environ 10 %.

Bien que cette décision ne modifie pratiquement pas les tarifs des écoles, il est important que nous continuions, avec les autres intervenants, d'examiner rigoureusement les propositions des entreprises de services publics. Cette fois-ci, les écoles n'économisent peut-être que 10 000 \$ ou moins par an, mais d'autres décisions du même type pourraient facilement leur permettre d'économiser plusieurs fois ce montant.

Enbridge Gas - Renforcement du réseau dans le sud-ouest de l'Ontario. Enbridge continue de défendre sa demande en vue de dépenser 358 M\$ pour alimenter des centrales au gaz et des serres dans le sud-ouest de l'Ontario, tout en répartissant le coût des travaux entre tous ses clients.

Une nouvelle complication vient de s'ajouter à ce dossier. Le projet de loi 165 conférerait au ministre de l'Énergie le pouvoir d'examiner et d'annuler certaines décisions de la Commission de l'énergie. Or, s'il était adopté, il s'appliquerait à ce projet.

AFFAIRES COURANTES - ÉLECTRICITÉ

Toronto Hydro - Tarifs de distribution - 2025-2029. Toronto Hydro, le deuxième plus grand distributeur d'électricité de la province, a déposé sa demande tarifaire sur cinq ans au quatrième trimestre de 2023. Les tarifs des écoles devaient augmenter d'environ 15,8 M\$ sur cinq ans, ce qui correspond à un taux composé annuel de 8 %.

L'affaire s'est déroulée normalement, notre avocat Mark Rubenstein (assisté de Jane Scott) jouant un rôle de premier plan parmi les intervenants. Enbridge a répondu aux questions écrites soumises par les intervenants et a déposé une demande mise à jour, qui hausserait maintenant la facture des écoles de 16,1 M\$ sur cinq ans.

Une conférence technique, le dépôt de la preuve des intervenants et un processus de règlement sont tous prévus pour le deuxième trimestre. Des audiences auront ensuite lieu en juillet, et les parties déposeront en août leurs arguments écrits détaillés. La Commission de l'énergie devrait rendre sa décision au quatrième trimestre.

Examen des règles concernant les raccordements.

Actuellement, les entreprises de distribution d'électricité imposent aux promoteurs immobiliers de payer le coût des raccordements à leur réseau dans les lotissements, en échange d'un crédit pour les nouveaux revenus qu'elles prévoient en tirer. Des règles semblables s'appliquent aux nouveaux clients commerciaux, industriels et institutionnels.

Le ministre de l'Énergie a demandé à la Commission de l'énergie de revoir ces règles en vue de rendre la construction de nouveaux logements plus simple et moins coûteuse. Tous les coûts non payés par les promoteurs seraient alors assumés par les clients existants des distributeurs d'électricité.

La Commission de l'énergie mène des consultations auprès des principaux intervenants, dont nous faisons partie. Elle devrait publier un rapport au mois de juin.

Tarifs d'autres distributeurs - 2024. Au premier trimestre, les demandes tarifaires présentées par Orangeville Hydro, Wasaga Distribution et Westario Power (Walkerton) ont été réglées, ce qui a permis aux écoles d'économiser au total 360 000 \$.

AUTRES QUESTIONS

Examen du coût du capital. Les audiences d'intérêt général sur le coût du capital pour les entreprises de services publics de l'Ontario ont débuté. Au moins 19 entreprises et associations ainsi que 12 groupes d'intervenants se sont inscrits pour y prendre part. L'enjeu pour les écoles s'élève à environ 60 M\$ par an. Nos avocats Jay Shepherd et Mark Rubenstein participeront à ce processus.

Les participants soumettront les rapports de leurs experts au deuxième trimestre et pendant l'été. Les audiences proprement dites devraient avoir lieu en septembre.

Examen du rôle des intervenants. Le ministre de l'Énergie a demandé à la Commission de l'énergie de lui présenter un rapport sur le coût et la valeur des intervenants. Cette demande, qui résulte probablement du lobbying des entreprises de services publics, survient alors que la Commission vient d'établir un plan d'action pour mettre à jour ses règles relatives aux intervenants, que beaucoup considèrent déjà comme étant parmi les meilleures au monde. Nous coordonnons nos efforts avec ceux d'autres intervenants pour soumettre des commentaires à la Commission à ce sujet, et notre avocat Mark Rubenstein est membre du comité d'arbitrage qui devrait également être invité à donner son avis.

Jay Shepherd

Mark Rubenstein

Jane Scott

Au nom de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec une des personnes suivantes :

Brian McKay (sec@oesc-cseo.org)

Mark Rubenstein (mark@shepherdrubenstein.com)

La Coalition de l'énergie des écoles est inscrite à titre d'intervenant officiel auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour représenter les 72 conseils scolaires de l'Ontario. Son rôle est de protéger les intérêts financiers des conseils scolaires lorsque les entreprises qui distribuent du gaz naturel et de l'électricité demandent à la Commission d'approuver des hausses de leurs tarifs.

La Coalition est représentée par l'avocat Jay Shepherd, qui consulte régulièrement le directeur général de la CSEO.

Le directeur général,

Ted Doherty

Courriel : solutions@oesc-cseo.org